

Matignon planche sur le "choc de simplification" administrative

NORME /// Le gouvernement a ébauché le 2 avril le "choc de simplification" souhaité par François Hollande, avec notamment un "moratoire" sur les normes et une "rationalisation" des achats de l'Etat, mais sans chiffrage précis des économies à en attendre.

Réunis le matin du 2 avril pour un deuxième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), les ministres ont reçu leur feuille de route pour mener des simplifications administratives et des suppressions ou regroupements d'administrations, avec en toile de fond des économies à réaliser pour combler le déficit public.

Plusieurs gouvernements s'y sont essayés depuis plusieurs années, notamment en 2007, sans que les résultats semblent au rendez-vous. La ministre de la Modernisation de l'Etat, Marylise Lebranchu, qui s'occupait des PME sous Lionel Jospin, a ainsi reconnu qu'elle avait "retrouvé, douze ans après, la même

liste" d'organismes à regrouper.

Les normes abrogées attendues avant mai

Premier chantier, les nombreuses normes qui régissent la vie économique sociale et économique française. Dans un récent rapport, les élus Jean-Claude Boulard (PS) et Alain Lambert (divers droite) ont évalué à 400 000 le nombre de ces normes qui pèseraient sur la croissance du pays. Le chef du gouvernement a ainsi décrété un "moratoire général sur les normes". "Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente", a expliqué Matignon dans un communiqué. La liste des normes abrogées sera connue "avant la fin du mois", promet Matignon. Une "quinzaine d'agences" de l'Etat vont être "regroupées ou supprimées". (voir hors texte)

Le recours aux ordonnances confirmé

Pour accélérer le rythme des réformes, Matignon confirme aussi le recours aux ordonnances "dès la fin du mois" en matière d'urbanisme et de construction. "Il est possible qu'on ait

recours à d'autres ordonnances au fur et à mesure" sur d'autres sujets comme les entreprises, a annoncé Marylise Lebranchu à l'issue du CIMAP. Le gouvernement poursuivra en outre sa politique d'évaluation des politiques publiques, entamée en 2012. Neuf nouvelles évaluations sont lancées, dont "l'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile", "l'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité" ou encore "l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes" et "la politique

en faveur de la baisse des coûts de construction" de logements. Enfin, Matignon entend faciliter les démarches administratives des particuliers et entreprises en développant les services en ligne, comme la "pré-plainte" sur internet, les déclarations de décès ou les inscriptions de collégiens au lycée dans les académies qui se porteront volontaires. Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera mise en place au premier semestre 2014, de même que les demandes d'aide au logement.

3 comités disparaissent

Dès décembre 2012, Jean-Marc Ayrault avait prévenu vouloir limiter le développement de ces commissions et d'en supprimer 25 % sur les 668 existantes d'ici juin 2013. Or, selon Acteurs Publics, 101 commissions auraient déjà été supprimées (près de 15 %) depuis cette annonce. Trois, placées sous l'autorité du ministère de l'Agriculture, risquent de briller davantage par leur suppression que leur mission. Il s'agit du Conseil stratégique de l'agriculture et de l'agro-industrie durables en place depuis 2008, de l'Observatoire des distorsions installée en 2006 par Dominique Buisseron et de la Commission de conciliation des litiges dans le secteur du lait qui ne s'est pas réunie depuis 2010 et dont "la suppression est donc envisageable en 2015 lors de la disparition des quotas laitiers", précise le ministère de l'Agriculture. Il est à noter par ailleurs que le ministère de l'Economie et des Finances supprime sa commission consultative relative à "la réception des betteraves dans les sucreries et les distilleries".

Simplification

Des députés veulent encadrer les transactions sur les terres agricoles, réalisées à titre gracieux

Des députés UMP, emmenés par Jean-Frédéric Poisson (Yvelines), ont déposé le 3 avril une proposition de loi visant à mettre fin aux changements de propriétaires de terrains à vocation agricole, à titre gracieux. Ce type de transactions court-circuite le droit de préemption des Safer, et l'information du maire de la commune. Or, ces cessions sont souvent suivies d'opérations de constructions de locaux d'habitation ou d'autres terrassements. Les élus locaux, chargés du respect des droits des sols sur leur territoire, font alors l'objet de procédures judiciaires en réponse, souvent très longues, souligne l'UMP. Les députés du parti défendent ainsi deux mesures : l'instauration d'un droit de préemption des Safer sur les transactions portant sur les terres agricoles et effectuées à titre gracieux, et l'information systématique des maires au moins deux mois avant la cession. À une exception près cependant : ces obligations ne s'appliquent pas dans le cadre de donations de terres agricoles survenant entre personnes parentes jusqu'au troisième degré.

TRIBUNE

Agriculture : candidate N° 1 au choc des simplifications administratives

L'engagement pris par François Hollande de simplifier les réglementations a été reçu avec espoir par de nombreux secteurs comme le bâtiment, les régimes sociaux ou les aides aux entreprises. Mais, en termes de bureaucratie, aucun domaine ne peut rivaliser avec l'agriculture. Les responsables politiques et syndicaux y ont mis en place des règlements précisant : 1) qui peut produire, 2) quoi produire, 3) comment produire et 4) combien produire. Résultat : des pans entiers de notre agriculture sont dépassés par celle de pays étrangers, y compris européens. Le million d'agriculteurs et les 65 millions de consommateurs demandent que le choc des simplifications commence par ce secteur, et qu'il soit fort.

Des symptômes du problème

La balance commerciale française de l'agroalimentaire est en excédent mais elle est devancée par l'Allemagne et les Pays-Bas. Hors vins et spiritueux, la balance commerciale de l'agroalimentaire français est déficitaire. L'Allemagne exporte plus de fromages que la France. L'Espagne ou l'Allemagne élèvent deux fois plus de porcs que la France. La production de lait augmente au Danemark et en Allemagne, alors qu'elle diminue en France.

Qui peut produire Quoi produire ?

Pour avoir le droit de produire en France, les agriculteurs doivent disposer de diplômes professionnels, ce qui est sans doute acceptable. Mais aussi recevoir l'"Autorisation d'exploiter" de la préfecture après avis de la "CDOA". L'exploitation doit aussi être agréée par le "Contrôle des structures", et, vu la complexité de ce système, le nombre d'intérêts impliqués et la promiscuité des différents intervenants, on imagine la vigueur des débats, les risques de pressions et le coût de ces arbitrages pour les intervenants publics et privés.

En cas de changement de propriétaire, la situation se complique avec l'intervention éventuelle de la SAFER. La pratique de ces organismes semble être aujourd'hui de maximiser le nombre d'exploitations agricoles et donc celui de syndiqués. Au risque d'encourager le maintien ou l'installation d'exploitations très peu ou non rentables, et donc de conduire leurs exploitants à des impasses. Les "commissions de contrôle de structures", les "autorisations d'exploiter", les "SMI", les "SDDS" et les "SAFER" handicapent notre agriculture. Leur suppression constituerait une formidable simplification dans la ligne souhaitée par le Président de la République.

Comment produire

Au lieu de leur fixer des objectifs de résultats, l'administration prétend imposer (aux agriculteurs) la façon de les atteindre : une méthode infantilisante. L'application de ces règles est évidemment invérifiable sur les 450.000 exploitations qui cultivent des centaines de produits différents sur 5 millions de parcelles, soit au moins 500 millions de possibilités.

Quand ils sont à Bruxelles, nos représentants militent pour toujours plus de règles contraignantes sur les méthodes de production (assolement, engrais, produits phytosanitaires...). Et une fois à Paris, ils décident d'en imposer en France d'encore plus strictes.

Combien produire

La gestion des quota laitiers a favorisé la mise en place d'une bureaucratie départementale complexe : attribution, transfert, retrait des quota. Ce système n'a pas empêché la chute du nombre d'exploitations laitières, passé de 71.000 en 2000 à 48.000 en 2010. La France seule a défendu le système des quota jusqu'à l'année dernière : leur gestion fournissait à l'administration française et aux syndicats agricoles un pouvoir largement arbitraire sur les agriculteurs auquel il leur était difficile de renoncer.

Supprimer 15 000 postes

L'objectif de ces simplifications nécessaires est de supprimer la moitié des 15.000 postes du ministère de l'Agriculture (hors enseignement agricole) pour se rapprocher de la taille de son équivalent allemand. La taille des Chambres d'agriculture (8.000 employés) dont l'activité principale est d'aider les agriculteurs à faire face aux règlements de l'administration agricole pourra aussi être réduite de moitié. Les 1.000 emplois des SAFER qui ralentissent et perturbent le fonctionnement du marché des propriétés agricoles tout en se finançant aux dépens des collectivités locales, pourront être supprimés ou se reconvertir en véritables agences immobilières. Au total cette réforme allégera la charge qui pèse sur l'agriculture d'une douzaine de milliers de personnes inutiles voire nuisibles. Soulagés du coût équivalent de charges administratives, les agriculteurs et la société civile pourront créer au moins deux fois plus d'emplois vraiment utiles.

Philippe François, www.frap.org

L'IFRAP, est un Think tank, créé afin d'évaluer les administrations publiques, d'inventer les services publics de demain et de développer la création d'entreprises et l'emploi. L'IFRAP est essentiellement financée par la générosité privée. C'est ce financement privé qui la rend libre de parole, libre de ses axes de recherches et libre de ses propositions de réforme.



www.aveniragricole.net

Date : 12/04/13

Matignon planche sur le "choc de simplification" administrative

Norme

Le gouvernement a ébauché le 2 avril le "choc de simplification" souhaité par François Hollande, avec notamment un "moratoire" sur les normes et une "rationalisation" des achats de l'Etat, mais sans chiffrage précis des économies à en attendre.

Réunis le matin du 2 avril pour un deuxième Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), les ministres ont reçu leur feuille de route pour mener des simplifications administratives et des suppressions ou regroupements d'administrations, avec en toile de fond des économies à réaliser pour combler le déficit public.

Plusieurs gouvernements s'y sont essayés depuis plusieurs années, notamment en 2007, sans que les résultats semblent au rendez-vous. La ministre de la Modernisation de l'Etat, Marilyse Lebranchu, qui s'occupait des PME sous Lionel Jospin, a ainsi reconnu qu'elle avait "retrouvé, douze ans après, la même liste" d'organismes à regrouper.

Les normes abrogées attendues avant mai

Premier chantier, les nombreuses normes qui régissent la vie économique sociale et économique française. Dans un récent rapport, les élus Jean-Claude Boulard (PS) et **Alain Lambert** (divers droite) ont évalué à 400 000 le nombre de ces normes qui pèsent sur la croissance du pays. Le chef du gouvernement a ainsi décrété un "moratoire général sur les normes". "Dorénavant, aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente", a expliqué Matignon dans un communiqué. La liste des normes abrogées sera connue "avant la fin du mois", promet Matignon. Une "quinzaine d'agences" de l'État vont être "regroupées ou supprimées".

Le recours aux ordonnances confirmé

Pour accélérer le rythme des réformes, Matignon confirme aussi le recours aux ordonnances "dès la fin du mois" en matière d'urbanisme et de construction. "Il est possible qu'on ait recours à d'autres ordonnances au fur et à mesure" sur d'autres sujets comme les entreprises, a annoncé Marylise Lebranchu à l'issue du CIMAP. Le gouvernement poursuivra en outre sa politique d'évaluation des politiques publiques, entamée en 2012. Neuf nouvelles évaluations sont lancées, dont "l'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile", "l'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité" ou encore "l'aide à l'insertion professionnelle des jeunes" et "la politique en faveur de la baisse des coûts de construction" de logements. Enfin, Matignon entend faciliter les démarches administratives des particuliers et entreprises en développant les services en ligne, comme la "pré-plainte" sur internet, les déclarations de décès ou les inscriptions de collégiens au lycée dans les académies qui se porteront volontaires. Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera mise en place au premier semestre 2014, de même que les demandes d'aide au logement.

Compétitivité : la réglementation, facteur de blocage

Pour que la filière agricole soit plus compétitive, "il est indispensable que la marée réglementaire soit endiguée", a indiqué, le 28 mars, Louis Gallois, auteur du rapport sur la compétitivité, convié au dernier jour du congrès de la FNSEA à Troyes. Il estime le principe de précaution surexploité en France, alors que, selon lui, "le principal risque que nous courrons, c'est celui du déclin".

BIEN qu'il ait déblée indiqué ne pas être un spécialiste de l'agriculture, Louis Gallois, commissaire général à l'investissement, a rapidement su gagner les faveurs des acteurs du secteur agricole, le 28 mars, lors du congrès annuel de la FNSEA, à Troyes. Pour que la filière agricole soit encore plus compétitive, l'auteur du rapport sur la compétitivité estime en effet indispensable "d'endiguer la marée réglementaire", a-t-il indiqué répondant ainsi aux échos répétés de la FNSEA sur le sujet et suscitant par la même occasion les applaudissements de l'assemblée. "C'est un problème qui touche tout l'appareil productif, mais qui vous touche plus particulièrement". En cause, selon lui : les recours excessifs au principe de précaution. "C'est un bon principe dès lors qu'il ne dépasse pas les bornes". Or, en la matière, "on les dépasse largement", a-t-il commenté, s'appuyant sur les exemples des OGM, mais aussi du nucléaire et des nanotechnologies. Louis Gallois ne propose pas pour autant de mettre à bas la réglementation sanitaire, environnementale, et celle en vigueur sur la traçabilité – elles peuvent être un élément positif "pour l'image", estime-t-il, seulement, actuellement, "cette réglementation devient un facteur de blocage".



"Le prélèvement fiscal ne doit pas casser la machine productive"

Chargé du bon déroulé du plan de compétitivité lancé par le gouvernement Ayrault en novembre, Louis Gallois a rappelé que parmi les 35 chantiers qui composaient ce plan, cinq relevaient de la simplification des normes et un considérait plus précisément "la surtranscription" en France des directives européennes, a-t-il souligné. "Je prévois ainsi d'élargir mon cadre à l'agriculture" jusque-là oubliée, a-t-il convenu, faute d'avoir consulté ses représentants lors de la préparation de son rapport sur la compétitivité. "Une faute" à corriger, a-t-il reconnu.

Interpellé par Christiane Lambert, première vice-présidente de la FNSEA, sur "les impôts qui avancent avec des faux nez, comme l'écotaxe",

Louis Gallois a reconnu que "le prélèvement fiscal doit veiller à ne pas casser la machine productive en France". Et de proposer notamment de "mieux taxer les rentes et un peu moins ceux qui prennent des risques en produisant". Il faut "se battre" également, selon lui, pour un coût du travail mieux organisé en Europe, pointant notamment les distorsions sociales entre l'Allemagne et la France, comme un autre frein à la compétitivité.

L'agriculture "peu présente" sur le volet de l'innovation

Le poids de la grande distribution ne permet pas non plus aux agriculteurs d'améliorer leur situation, a soutenu Louis Gallois, soulignant "la concurrence acharnée" des sept grands groupes de la grande dis-

tribution en France, "en situation de puissance", a-t-il commenté. Cette position crée un rapport de force vis-à-vis des fournisseurs "qui en font les frais". Et ceci est "un problème spécifiquement français". Mais, selon le commissaire général à l'investissement, la solution consistera non seulement à s'assurer que la grande distribution n'utilise pas exagérément sa position dominante – avec les questions centrales des délais de paiement et de la gestion des marges –, mais aussi à mettre en place de nouveaux types de partenariat entre les producteurs et la grande distribution sur le volet, notamment, de la qualité, de la diversité et de la bio.

D'autres solutions tiendront de la volonté des agriculteurs eux-mêmes : Louis Gallois a souligné la nécessité de soutenir l'innovation. Aujourd'hui, la filière agricole est

"peu présente" dans la demande d'aide à l'innovation, "peu présente" également vis-à-vis des guichets d'aide à l'innovation, a-t-il indiqué. Et de mettre en exergue l'absence de projet, notamment dans la filière viande et peu de projets concernant le numérique. Or, "ce sont des facteurs de compétitivité", a-t-il rappelé, tout comme la formation où, dans ce domaine, la filière agricole est plutôt bien positionnée avec "un enseignement agricole de qualité", a-t-il salué.

Reste que pour Louis Gallois l'effort de compétitivité doit être avant tout un effort de persévérance. Il n'existe pas de solution miracle, selon lui, quelques modèles cependant : "Une des caractéristiques de l'Allemagne est que ses acteurs économiques travaillent ensemble, ce qui n'est pas le cas en France".

RA - Agra

Matignon promet d'agir vite contre "l'inflation" des normes

"Le Premier ministre annoncera les décisions que le gouvernement mettra en œuvre pour alléger notre droit lors du prochain Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), qui se tiendra le 2 avril", a annoncé le 26 mars Matignon dans un communiqué, après la remise d'un rapport sur "la lutte contre l'inflation normative" rédigé par deux élus locaux. Pour les services du Premier ministre, alléger les quelque 400 000 normes existantes en France constitue, "dans la crise que nous traversons, un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique". Dans un document d'une centaine de pages, Alain Lambert président (DVD) du Conseil Général de l'Orne, ancien ministre, et Jean-Claude Boulard (PS), maire et président de la communauté d'agglomération du Mans, ex-député, proposent ainsi "d'alléger le stock de normes et d'endiguer leur flux". Les deux auteurs vont jusqu'à décerner "des prix" et dresser "un petit podium des normes absurdes". Y occupe la plus haute marche "la norme saucisses, œufs durs, nuggets" figurant à l'article L 230.5 du Code rural. Intégrant un décret et un arrêté du 30 septembre 2011, elle prescrit "la place respective des saucisses, œufs, nuggets, petits pois et autres produits dans tous les restaurants scolaires de France".



www.grandesvilles.org

Date : 12/04/13

Les sept péchés normatifs des fédérations sportives

Le rapport BOULARD-LAMBERT (rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative) a été remis au Premier Ministre le 26 mars 2013. Nous renvoyons plus précisément aux pages 37 à 39 qui traitent spécifiquement du sport.

Un grand merci à tous les collaborateurs qui, au sein des grandes villes et intercommunalités membres de l'AMGVF se sont mobilisés pour identifier des normes à supprimer ou alléger et, en transmettant aux services de l'Association leurs propositions, ont contribué à nourrir le rapport de Jean-Claude BOULARD et Alain LAMBERT .